

SEANCE DU 28 JUIN 2022

COMPTE RENDU

- :- :- :- :- :- :- :-

L'An deux Mil vingt-deux, le 28 juin à 19 h 05, le Conseil Municipal dûment convoqué par M. Patrick **GIBault**, Maire, 21 juin 2022, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de ce dernier.

Etaient présents : Mme **ROUPILLARD** Laurence, M. **LARCHET** Freddy, Mme **CHUET** Céline, M. **SINSON** Daniel adjoints, Mme **BRIGOT** Andrée, Mme **SERIEYS** Véronique, M. **GAILLARD** Julien, M. **POITOUX** Didier, M. **FRANCHET** Anthony, M. **DE CARVALHO** Nicolas, Mme **OLIVIER** Ludivine, Mme **SIBOTTIER** Ophélie formant la majorité des membres en exercice.

Mme **DANGER** Pascale a donné procuration à M. **SINSON** Daniel
Mme **SOUVENT** Charlène a donné procuration à Mme **ROUPILLARD** Laurence

Mme **CHUET** Céline été élue secrétaire de séance, ce qu'elle a accepté.

Réalisation d'un Contrat de Prêt AQUA PRET d'un montant total de 131 434 € (Cent trente et un mille quatre cent trente-quatre euros) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la création d'un réseau d'assainissement collectif, situé rues Emile Zola et Stendhal à Meusnes (41)

Le Conseil Municipal de la commune de Meusnes, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée, délibère :

Pour le financement de cette opération, M. le Maire de la commune de Meusnes est invité à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 131 434 € (cent trente et un mille quatre cent trente-quatre euros) et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : AQUA PRET
Montant : 131 434.00 euros
Durée d'amortissement : 40 ans
Périodicité des échéances : Annuelle
Index : Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.53 % (cotation valide jusqu'au 22/09/2022)
Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA
Amortissement : Echéance et intérêts prioritaires
Typologie Gissler : 1A

A cet effet, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

AUGMENTATION DE CREDITS

M. le Maire informe l'assemblée qu'il convient de procéder à l'augmentation de crédits suivante sur le budget 76200 – Assainissement collectif :

DEPENSES		RECETTES	
Article	2315	Article	1641
Opération	73	Opération	---
Montant	10 594.00 €	Montant	10 594.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte l'augmentation de crédits proposée ci-dessus.

MODALITE DE PUBLICITE DES ACTES PRIS PAR LES COMMUNES DE MOINS DE 3 500 HABITANTS

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions, arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité. A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur le site Internet de la collectivité.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- Soit par affichage,
- Soit par publication sur papier,
- Soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1^{er} juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de Meusnes afin, d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et, d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes, M. le Maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel : **publicité par affichage sur le panneau positionné sur le mur Ouest de la Mairie.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la proposition du maire qui sera appliquée à compter du 1^{er} juillet 2022.

MODIFICATION DES STATUTS COMMUNAUTAIRES

M. le Maire expose que dans sa séance du 23 mai dernier le conseil communautaire de la Communauté de Communes Val de Cher Controis a modifié ses statuts comme suit :

- Modifié l'article 3 en substituant la phrase suivante : « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » par « mise en œuvre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage notamment pour l'habitat, la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements destinés à l'accueil des gens du voyage ».
- Procédé à l'adjonction de la compétence optionnelle B6 suivante : « aménagement, financement, entretien et gestion de la véloroute V46 « Cœur de France à Vélo » et de ses boucles ».

M. le Maire, après avoir informé les membres présents que ces modifications doivent être soumises à l'approbation des conseils municipaux des communes membres de l'EPCI dans un délai de trois mois, invite l'assemblée à délibérer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes Val de Cher Controis présentée.

DEMANDES DE SUBVENTIONS D'ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, vu les demandes complémentaires réceptionnées à ce jour, sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, vote les subventions communales complémentaires suivantes au titre de l'année 2022 :

SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES

Dénomination de l'association ou organisme	Pour mémoire Subventions 2021	Subventions 2022
Section AFN de Meusnes	320.00	320.00
Association Luttons contre le Harcèlement Scolaire SUD 41 à Selles sur Cher	---	200.00
TOTAL		520.00

Il est ici précisé que les conseillers municipaux membres d'associations subventionnées par la commune n'ont pas participé au débat, ni pris part au vote.

PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (P.D.I.P.R.)

Conformément aux dispositions de l'article L. 361-1 du code de l'environnement relatif au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR),

Le Conseil Municipal de Meusnes demande l'inscription au PDIPR des voies figurant sur le plan annexé à la présente délibération et portant les références cadastrales suivantes :

- Chemin du tertre de Pointeau280 mètres,
- Chemin rural de Pointeau à Meusnes30 mètres,
- Chemin rural de Valençay à Pointeau335 mètres,
- Chemin rural de la Prairie de Pointeau320 mètres.

La présente délibération complète celles en date des 14 novembre 1997 et 5 mai 2021 relatives au même objet.

ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES ETEINTES

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il convient d'admettre en non-valeur les créances éteintes suivantes :

REFERENCES			MONTANT EN €
Exercice – N° pièce/acte	Date	Objet	Reste dû
BC 76000 – COMMUNE DE MEUSNES			
2012-R-174-19-1	31/12/2012	GARDERIE DECEMBRE	71.25
2013-R-1-12-1	12/02/2013	GARDERIE JANVIER	39.80
		TOTAL BC 76000	111.05
BC 76200 – ASSAINISSEMENT MEUSNES			
2012-R-20-47-2	31/12/2012	MODERNISATION RESEAUX	9.80
2013-R-17-50-2	20/12/2013	MODERNISATION RESEAUX	13.49
		TOTAL BC 76200	23.29
BC 76400 – EAU MEUSNES			
2012-R-59-84-1	31/12/2012	EAU	78.46
2012-R-59-84-2	31/12/2012	REDEVANCE POLLUTION	12.25
2013-R-33-84-1	20/12/2013	EAU	114.67
2013-R-33-84-2	20/12/2013	REDEVANCE POLLUTION	17.04
	09/01/2019	Virement BDF employeur	56.93
		TOTAL BC 76400	165.49
TOTAL GENERAL RESTANT DU			299.83

Le Conseil Municipal, considérant l'impossibilité de recouvrement, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur les produits ci-dessus et invite M. le Maire à passer les écritures comptables constatant cette extinction de créance par l'émission de mandats à l'article 6542.

QUESTIONS DIVERSES

- Illumination de Noël : Suite au devis de Pyroconcept, l'offre est à étudier pour une location sur 3 ans.
- SCOT : Définition et mise en place par la Comcom Val2C.
- SMIEEOM : Taux 2022 + 2%, soit de 12% à 14%.
- Site AXEREALE : courrier du notaire, ne mettant plus en vente ce site momentanément.
- Alignement cadastrale, rue Emile Zola : le devis et plan de BIA GEO est accepté.
- Vente parcelle C280 et C308 à Mr Bourgoin Philippe pour 4000€ l'ensemble, bornage compris.
- Achat d'une voiture à SB Automobile en remplacement de la voiture accidentée. Cout 10000€HT soit 12000€ TTC.
- Voisins Vigilants : A actualiser et provoquer une réunion des référents.
- UNRPA Meusnes : Pas de Président en poste à la dernière AG.

- Football Club Meusnois : Club en sommeil, faute de joueurs, décision suite à l'AG.
- Agents technique saisonnier (Job d'été) Juillet Hugo Begnin, Aout Thomas Cadart
- 13 et 14 Juillet : organisation de la retraite aux flambeaux, feu d'artifice et du repas républicain.
- Musique de Selles sur Cher : Répétition publique, devant la Mairie, le 8 juillet à 20h.

L'ordre du jour étant terminé, le Maire lève la séance à 20h45